

**Crédits supplémentaires pour 2003
(1^{ère} série)**

Préavis N° 2003/24

Lausanne, le 5 juin 2003

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'436'500.-</u>	<u>634'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 29 du préavis)</i>	<u>128'700.-</u>	<u>2'000.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 33 du préavis)</i>	<u>222'500.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		D I R E C T I O N S							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sport, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	3'295'100 (indexation des traitements)							3'295'100
	301 Traitements		36'000			389'900	186'400		612'300
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'100			26'600	12'100		40'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions		3'100			33'200	24'800		61'100
	305 Assurance-accidents		400						400
	309 Autres charges de personnel		7'000						7'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	25'000							25'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		57'000	300'000	242'000		6'000	88'000	693'000
	313 Marchandises		11'500			20'500			32'000
	314 Entretien des biens immobiliers		32'700	12'500	18'000	1'534'600			1'597'800
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		10'500						10'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation			30'000		6'800	3'900		40'700
	317 Déplacements, débours, dédommagements						18'000		18'000
	318 Autres prestations de tiers	17'500	208'900	48'000	205'000	248'800	45'000		773'200
	319 Impôts, taxes et frais divers			35'000					35'000
	365 Subventions à des institutions	26'400		86'000		20'000	62'200		194'600
TOTAL PAR DIRECTION (*)		68'900	369'200	511'500	465'000	2'280'400	358'400	88'000	7'436'500
TOTAL DES RECETTES			400	25'000		499'500		110'000	634'900
Page du préavis		page 3	page 5	page 11	page 14	page 17	page 24	page 29	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	fr. 430'100'200.-	fr. 3'295'100.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2003.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2002, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,9 % (indice 102.3).

La précédente indexation de 0,3 % (indice 101.4) a été accordée le 1^{er} janvier 2002.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			
		1100 Secrétariat communal	1103 Unité d'évaluation et de conseil		
		TOTAL PAR NATURE			
CH. PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	25'000		25'000
	318	Autres prestations de tiers		17'500	17'500
	365	Subventions à des institutions	26'400		26'400
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		51'400	17'500	68'900
	TOTAL DES RECETTES				
	Page du préavis		page 3	page 4	

110 Secrétariat municipal**1100 Secrétariat communal**

		Budget	Crédit suppl.
1100.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 1'025'000.-	fr. 25'000.-

L'augmentation constante du nombre de "clients" du Centre social régional (CSR) et la multiplication des dossiers des bénéficiaires, allant de pair avec une nouvelle organisation du CSR lui-même (unités

spécialisées en contentieux, remboursement ASV, gestion des collaborateurs, tâches centralisées, etc.), mise en place après l'établissement du budget 2003, ont provoqué l'acquisition de 44'000 dossiers "clients" pour couvrir les besoins de l'année en cours, ainsi qu'éventuellement ceux d'une partie de 2004. La nécessité de cet achat étant apparue après l'adoption du budget, le Bureau des imprimés et du matériel n'a pu en tenir compte dans ses prévisions budgétaires.

		Budget	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	fr. 844'300.-	fr. 26'400.-

L'Association des Chalets d'Ouchy (ACO), suite aux mauvais résultats financiers de la 2^{ème} édition du Marché de Noël d'Ouchy en décembre 2001, a déposé une demande de soutien financier auprès de la Municipalité. A titre exceptionnel, celle-ci, au même titre que de nombreux créanciers de dite association qui ont consenti à d'importants abattements sur leurs factures, a décidé de subventionner cette manifestation pour un montant équivalant à la taxe due pour l'utilisation du domaine public, soit fr. 26'400.-. Cette dépense (qui vient en fait compenser une créance) n'était pas prévisible lors de l'établissement du budget 2003, les comptes révisés de la manifestation n'étant parvenus à la Municipalité qu'en fin d'année 2002.

1103 Unité d'évaluation et de conseil

		Budget	Crédit suppl.
1103.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'000.-	fr. 17'500.-

Le programme de législature 2002-2005 contient la proposition suivante : "le partenariat "autorités-administration-habitants" doit conduire à améliorer l'accueil au public dans l'ensemble de l'administration". Une étude visant à améliorer la qualité des relations des services de l'administration avec le client / usager a été réalisée en 2002 et confiée à un consultant supervisé par l'unité d'évaluation et de conseil. La Municipalité a pris acte du rapport final. Il prévoit une conception basée sur trois idées fortes :

- homogénéité de la relation avec les clients (même niveau de qualité pour tous les services)
- facilité d'accès (réponses aux demandes dans les meilleurs délais)
- développement du métier de la relation client.

L'établissement de ces principes doit se traduire en actions pragmatiques et mesurables. Le contrôle des habitants est le premier concerné et il a donné son accord pour être le service pilote qui concrétisera cette nouvelle conception avec l'appui de notre consultant.

Le montant demandé correspond à un travail d'expert de 10 jours au tarif de fr. 1'600.- (HT) par jour, soit un coût total arrondi à fr. 17'500.- TVA comprise.

2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		2002 Entrepôts des abattoirs	2200 Commerce, manifestations, séjour	2300 Service du contrôle des habitants	2400 Servic es généraux	2401 Sécurité publique	2501 Office de la sécurité civile	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	36'000						36'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'100						2'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions	3'100						3'100
	305 Assurances-accidents	400						400
	309 Autres charges de personnel		7'000					7'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		15'000	30'000	12'000			57'000
	313 Marchandises				11'500			11'500
	314 Entretien des biens immobiliers				9'700		23'000	32'700
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				10'500			10'500
	318 Autres prestations de tiers	13'000			137'000	58'900		208'900
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		54'600	22'000	30'000	180'700	58'900	23'000	369'200
TOTAL DES RECETTES		400						400
Page du préavis		page 5	page 7	page 8	page 8	page 9	page 10	

200 Service administratif

2002 Entrepôts des abattoirs

		Budget	Crédit suppl.
2002.301	Traitements	fr. 325'000.-	fr. 36'000.-
2002.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 21'800.-	fr. 2'100.-
2002.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 40'000.-	fr. 3'100.-
2002.305	Assurance-accidents	fr. 10'600.-	fr. 400.-

Depuis la cessation des abattages de gros bétail, de veaux, de porcs et de chevaux, au 30 septembre 2002, ainsi que d'ovins, au 31 décembre 2002, la liquidation des installations d'abattage et du matériel d'exploitation de l'établissement de Malley se poursuit.

Toutefois, compte tenu de la nature spécifique des équipements et engins concernés, ainsi que du nombre assez restreint d'acquéreurs potentiels, dite liquidation ne pourra pas se terminer, comme initialement prévu, pour fin février 2003. C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire de prolonger l'engagement de l'administrateur jusqu'au 30 avril prochain, dès lors que le solde des vacances 2002, les vacances dues pour 2003, ainsi que les heures supplémentaires effectuées par l'intéressé représentent, à ce jour, quelque 20 jours ouvrables.

Cela étant, un accord a été trouvé avec un collaborateur, âgé de 62 ans révolus et qui entendait poursuivre sa carrière jusqu'à 64 ans environ, mais dont le reclassement s'est avéré quasi impossible, compte tenu de son âge et de la nature très spécifique de sa fonction de contrôleur des viandes. De fait et comme convenu, le poste de l'intéressé est supprimé au 30 juin 2003, ce qui signifie qu'il est rémunéré et travaille pour les abattoirs (notamment, en qualité de taxateur pour le compte et aux frais de tiers) jusqu'à cette date et qu'à ce moment-là, il reçoit, conformément à l'article 69 RPAC, une indemnité de départ correspondant à 3 mois de salaire. De plus, il est mis au bénéfice des prestations de la caisse de pensions du personnel communal dès le 1^{er} juillet 2003.

Enfin, une nettoyeuse-lingère à 60 %, qui n'a pu être reclassée en cette qualité et à ce taux d'activité qu'à compter du 1^{er} avril 2003, œuvre actuellement pour le compte du service immobilier, avec un taux d'occupation provisoire de 25 %, sans réduction de salaire, en attendant la prise de son nouvel emploi à 60 %.

Dès lors que le projet de budget pour l'année en cours a été élaboré en estimant que les problèmes évoqués ci-dessus seraient résolus plus rapidement, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1^{ère} série s'avère indispensable pour assurer, durant les prochains mois, le versement des salaires et indemnités, dus au personnel concerné.

Le présent crédit supplémentaire sera partiellement compensé par la prise en charge, par le budget du service immobilier, du salaire, à hauteur de 25 % de taux d'activité, de la nettoyeuse-lingère mentionnée ci-dessus (fr. 400.- sous 2002.436 "dédommagements de tiers").

		Budget		Crédit suppl.	
2002.318	Autres prestations de tiers	fr.	50'000.-	fr.	13'000.-

La cessation complète de l'exploitation des abattoirs de Malley au 31 décembre 2002 implique la liquidation de cette entité. Dans ce cadre, il a été procédé à l'amortissement intégral de tout ce qui faisait l'objet d'une capitalisation, à savoir, les véhicules, les machines et le matériel, ainsi que les crédits d'investissement et d'études.

Or, alors que ces opérations étaient effectuées et que le crédit d'étude pour la réfection et la transformation des abattoirs était bouclé, le bureau d'ingénieur mandaté a adressé très tardivement au service d'architecture de la Ville, en charge des travaux d'architecte et du contrôle du suivi de cette affaire, une facture pour des études complémentaires.

En conséquence et dès lors que le budget 2003 ne comprend aucun montant pour couvrir cette dépense, un crédit supplémentaire de fr. 13'000.- s'avère nécessaire pour honorer la facture en cause.

220 Service de la police du commerce**2200 Commerce, manifestations, séjour**

		Budget		Crédit suppl.	
2200.309	Autres charges de personnel	fr.	3'000.-	fr.	7'000.-

Dans le cadre des autorisations d'achats 2002, la police du commerce a acquis, à fin 2002, 4 logiciels de dessin "AutoCAD Light", afin d'optimiser la gestion du domaine public. L'utilisation de ce logiciel permet de travailler avec les outils standards de la Ville, principalement l'application GOELAND, développée par la direction des travaux et qui comprend le plan cadastral de Lausanne.

La modernisation et l'amélioration de la gestion des dossiers et de l'encaissement des taxes de séjour implique de remplacer les cartothèques actuelles par deux bases de données fonctionnant avec le logiciel Access.

Afin que le personnel puisse utiliser de manière optimale ces nouveaux outils informatiques, il est nécessaire de le former. Tant les cours AutoCAD que les cours Access, organisés par la Formation du personnel, sont considérés comme "hors filière" et sont à la charge des services.

Il s'ensuit que le montant inscrit sous cette rubrique s'avère insuffisant pour absorber le surcoût des frais de formation, et que, dès lors, l'octroi d'un crédit supplémentaire apparaît indispensable.

		Budget		Crédit suppl.	
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	500.-	fr.	15'000.-

Faisant suite à la décision de suppression de la brigade du lac (cf. communication au Conseil communal du 2 juillet 1997) et de réorganisation de la gestion des places d'amarrage, la Direction de la sécurité publique réouvre le bureau de Vidy, dès le 3 mars 2003, en sus de celui d'Ouchy, ce qui nécessite l'achat du matériel suivant :

- deux appareils "Jéronimo", permettant d'encaisser sur place et directement auprès des navigateurs, au moyen de toutes les cartes de crédit, cartes bancaires ou postales de débit et cartes "cash", les redevances (places visiteurs, permis de pêche, armoires, etc.). Les buts visés sont de faciliter les démarches des navigateurs et, ainsi, d'améliorer leur accueil, de limiter au maximum le maniement d'argent liquide (ce qui représente toujours des risques pour les collaborateurs qui encaissent sur place) et de ne pas avoir de caisse à Vidy, le local étant susceptible d'être cambriolé et ne pouvant être sécurisé qu'au moyen d'investissements disproportionnés. L'achat de ces appareils présente en outre l'avantage de permettre une rationalisation importante du travail à effectuer.
- quatre nouvelles enseignes, dont deux devront être installées à Ouchy, pour remplacer celles du corps de police, et deux devront être placées à Vidy
- une boîte aux lettres, qui devra être installée à Vidy
- du matériel de nettoyage pour l'entretien des locaux d'Ouchy et de Vidy

Les disponibilités budgétaires pour l'année en cours ne permettant pas de financer l'achat du matériel nécessaire pour équiper et exploiter de manière optimale le bureau des affaires portuaires de Vidy, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget		Crédit suppl.	
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	6'000.-	fr.	30'000.-

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les documents d'identité (LDI) et de son ordonnance (OLDI), le Service du contrôle des habitants (CH) a repris, depuis le 1^{er} janvier 2003, la gestion des documents d'identité, à savoir le passeport et la carte d'identité. Il a donc, désormais, la charge de récolter les renseignements nécessaires, afin de les fournir à l'autorité cantonale compétente, tâche qui incombait précédemment, en ce qui concerne les cartes d'identité, au Corps de police. Pour accomplir cette nouvelle mission, le CH doit disposer des surfaces et du matériel nécessaires.

En ce qui concerne les surfaces, les reports successifs du départ, annoncé de longue date, de l'Office cantonal de l'Etat civil, actuellement logé dans l'immeuble administratif de Beau-Séjour, ont exigé la mise à disposition provisoire, dans ledit immeuble, de locaux destinés à un autre service de l'administration communale. Il s'ensuit que l'achat du matériel définitif, nécessaire au bon fonctionnement de l'Office des documents d'identité de Lausanne (ODIL) et qui avait fait l'objet d'un crédit supplémentaire de fr. 35'000.- octroyé en 2002, a, pour l'essentiel, dû être différé à 2003. De fait, le déménagement de l'Etat civil n'interviendra, finalement, que dans le courant du mois de juin prochain.

Conséquence de ce qui précède et du fait qu'un montant ne peut être reporté d'un budget annuel à l'autre, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- s'avère indispensable pour couvrir l'achat du solde du matériel et du mobilier complémentaires permettant, d'une part d'accueillir les clients dans de bonnes conditions et, d'autre part, d'installer convenablement les collaborateurs(trices) de l'ODIL.

240 Corps de police**2400 Services généraux**

		Budget		Crédit suppl.	
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	170'000.-	fr.	12'000.-
2400.313	Marchandises	fr.	151'000.-	fr.	11'500.-
2400.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	40'000.-	fr.	9'700.-
2400.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	250'000.-	fr.	10'500.-

Déménagement du bureau des objets trouvés à la place de la Riponne 10

Dans le cadre de sa réponse à l'interpellation de Madame Michelle Tauxe-Jan et consorts, intitulée « Egalité de traitement de surface : Deux poids - deux mesures », la Municipalité a annoncé son intention de procéder au déménagement du bureau des objets trouvés (OT) du Corps de police de la place Chauderon 7 à la place de la Riponne 10, dans des locaux plus spacieux et plus fonctionnels. A cette fin, il convient, comme annoncé dans ladite réponse, d'apporter aux nouvelles surfaces mises à disposition les aménagements minimums nécessaires (mobilier, connexions informatiques et téléphoniques, alarme, signalétique).

Par ailleurs, le loyer des locaux actuels du bureau des OT est pris en charge par le budget du service immobilier et il en sera de même pour celui des futurs locaux. Toutefois, en raison du chantier de la nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police, certains locaux de l'Hôtel de police, dont, notamment, le bureau de la prévention routière, seront indisponibles pendant plusieurs mois, entre juin et septembre ou octobre 2003. Il s'ensuit que le déménagement du bureau des OT sera reporté aux mois de novembre ou décembre 2003 et que, dans l'intervalle, la prévention routière occupera le local de la place de la Riponne 10. C'est pourquoi, le loyer afférant à cette période sera pris en charge par la rubrique « frais

secondaires, divers et imprévus », du préavis N° 168 du 31 août 2000, concernant la mise en place de la nouvelle centrale du Corps de police.

Cela étant, les disponibilités budgétaires pour l'année 2003 ne comprenant pas les sommes nécessaires pour couvrir les frais d'aménagement et d'équipement évoqués ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget		Crédit suppl.	
2400.318	Autres prestations de tiers	fr.	277'000.-	fr.	137'000.-

Le 18 janvier 2001, Messieurs Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, et Jean-Jacques Schilt, Syndic, ont signé une convention traitant notamment de la participation de la Ville de Lausanne aux frais de fourniture, par l'Etat de Vaud, d'un équipement destiné à remplacer le système de mobilisation téléphonique du Corps de police, qui devait être mis hors service à fin 2000, pour des raisons techniques et économiques.

Tant à son article 2 que sous la rubrique "Échéance des paiements" de son annexe, dite convention stipule qu'une somme forfaitaire annuelle de fr. 82'000.- doit être versée, aux 30 juin 2001 et 2002, par la Ville à l'Etat. C'est pourquoi, des montants correspondants ont été inscrits aux budgets 2001 et 2002 du Corps de police.

Or, la mise en place de la nouvelle installation ayant subi quelque retard, il a été décidé, au niveau de l'Etat, sans information ni consultation de la Ville, que le paiement de la participation communale ferait l'objet d'un versement unique, au terme de la convention en cause, soit au 31 janvier 2003. D'autre part, le montant global initialement prévu, de fr. 164'000.- (2 x fr. 82'000.-), a été ramené à une somme de fr. 136'667.- (TTC), correspondant à 7 mois d'utilisation en 2001, 12 mois en 2002 et 1 mois en 2003, soit 20 mois au lieu de 24.

Vu ce qui précède, les montants de fr. 82'000.- inscrits aux budgets 2001 et 2002 du Corps de police et non réclamés par l'Etat, n'ont, bien évidemment, pas été dépensés. Il n'en demeure pas moins que, dès lors que le budget 2003 ne comprend pas la somme nécessaire pour couvrir ce que l'Etat demande aujourd'hui, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2401 Sécurité publique

		Budget		Crédit suppl.	
2401.318	Autres prestations de tiers	fr.	106'400.-	fr.	58'900.-

Dans le cadre de l'examen du budget 2003, le Conseil communal a décidé, le 10 décembre 2002, de ne pas réinscrire, sous la rubrique 2401.318 "Autres prestations de tiers", mais de transférer, sur les rubriques 2401.301 "traitements" (fr. 200'000.-), 2401.303 "cotisations aux assurances sociales" (fr. 13'300.-) et 2401.304 "cotisations à la caisse de pensions" (fr. 30'300.-) le montant de fr. 250'000.-, destiné à couvrir les frais d'accomplissement, par des tiers, de tâches déléguées, accordé, pour l'année 2002, lors de l'acceptation des conclusions du rapport-préavis No 239 du 20 septembre 2001.

Dès lors, les mandats suivants :

- récolte des bulletins d'hôtels
- régulation de la circulation à la rue Centrale,

octroyés à des entreprises de sécurité privées, ont été résiliés pour le 31 janvier 2003, afin de respecter les délais de dénonciation contractuels de 30 jours.

En revanche, le mandat, également octroyé à une entreprise de sécurité privée, d'assurer quotidiennement l'acheminement au sein de l'administration du courrier administratif à teneur confidentielle, traitant essentiellement de données judiciaires et pénales (Police cantonale, Préfecture, Juges d'instruction, Tribunaux, etc...), n'apparaît pas concerné par la décision précitée du Conseil communal, dès lors qu'il ne s'agit en aucun cas d'une tâche de police. C'est pourquoi, dit mandat a été prorogé et continue de déployer ses effets.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, d'un montant de fr. 58'900.- s'avère nécessaire pour couvrir, à raison de fr. 50'200.-, l'acheminement, pour l'année 2003, du courrier administratif par une entreprise privée, et, pour honorer, à raison de fr. 8'700.-, les factures de janvier des maisons chargées de la récolte des bulletins d'hôtels et de la régulation de la circulation à la rue Centrale.

Bien évidemment, une économie, d'un montant global équivalent à fr. 50'200.-, sera réalisée sur les rubriques 2401.301 (fr. 41'100.-), 2401.303 (fr. 2'600.-) et 2401.304 (fr. 6'500.-).

250 Service de secours et d'incendie

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 85'000.-	fr. 23'000.-

Prévus dans le plan des investissements pour les années 2003 et 2004, les travaux de rénovation du bâtiment principal du Centre de formation de La Rama comprennent, entre autres, le remplacement de tous les stores.

Datant de l'époque de la construction de l'édifice, en 1983, les stores en question ont déjà été révisés et réparés, parfois à plusieurs reprises. Actuellement, ils sont, pour la plupart, devenus irréparables et ceux qui ne fonctionnent plus sont remplacés par des rideaux provisoires, solution peu pratique et inesthétique, qui, de surcroît, ne permet pas de fournir aux locataires des prestations correctes. De fait, les stores des deux appartements de service, situés au sud-ouest du bâtiment, sont dans le même état que ceux qui équipent le reste de l'immeuble.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de remplacer sans attendre les stores desdits appartements, dont le coût a été devisé à fr. 23'000.-. Le budget de l'année en cours ne permettant pas de couvrir cette dépense, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Au reste et bien évidemment, la somme demandée sera retranchée du montant du crédit d'ouvrage qui sera demandé prochainement pour financer les travaux de réfection du bâtiment en cause.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
			3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3800 Service des sports	
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			300'000			300'000
	314	Entretien des biens immobiliers	12'500					12'500
	316	Loyers et redevances d'utilisation		30'000				30'000
	318	Autres prestations de tiers					48'000	48'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				35'000		35'000
	365	Subventions à des institutions				86'000		86'000
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		12'500	30'000	300'000	121'000	48'000	511'500
	TOTAL DES RECETTES		10'000			15'000		25'000
	Page du préavis		page 11	page 12	page 12	page 12	page 13	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3201 Domaines

	Budget	Crédit suppl.
3201.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 210'000.-	fr. 12'500.-

Le 12 septembre 2002, la Municipalité adoptait une demande de crédit supplémentaire 2^{ème} série de fr. 25'000.- pour couvrir les frais de mise en place d'un système de protection contre la foudre sur les écuries, le hangar et le rural de la ferme de Rovéréaz.

Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques de l'automne passé et de la coordination obligée de la pose de cette installation avec le changement de la ferblanterie du rural, ces travaux n'ont pas pu être terminés à fin 2002.

La facture payée sur l'exercice 2002 représente un montant de fr. 12'500.-. Il reste donc pour fr. 12'500.- de travaux terminés et à honorer sur le budget 2003.

La dépense totale (fr. 25'000.-) sera partiellement compensée par une subvention de l'ECA de 40 % (fr. 10'000.- sous la rubrique 3201.439).

330 Service immobilier**3300 Gestion des immeubles**

		Budget	Crédit suppl.
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 86'000.-	fr. 30'000.-

Licences, coût de maintenance et besoins spécifiques pour Ofiger supérieurs aux prévisions car pas encore connus lors de l'établissement du budget.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 15'000.-	fr. 300'000.-

La Municipalité cherche depuis plusieurs années à créer une salle pour les musiques actuelles à Lausanne pour remplacer la défunte Dolce Vita. Un projet, résultant d'un concours, n'a pu aboutir à la rue St-Martin.

La Municipalité a saisi l'occasion de faire l'acquisition du Théâtre des Roseaux de l'Expo 02 à Neuchâtel, qu'elle entend placer dans la vallée du Flon, plus précisément à côté de Sévelin 36.

Les conditions de liquidation de l'Expo 02 exigent une décision rapide, le site devant être libéré au mois de mars.

La Municipalité sollicite un crédit supplémentaire de 300'000 francs destiné à couvrir le prix d'achat du Théâtre des Roseaux, du transport des éléments démontés qui ne pourront être placés sur les camions de la Ville et de l'acquisition de containers pour les toilettes et les loges.

En parallèle, la Municipalité demande l'ouverture d'un compte d'attente en vue de l'établissement du projet d'installation de cette salle de musiques actuelles à Sévelin 36.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 385'000.-	fr. 35'000.-

Acquisition du Théâtre des Roseaux : fr. 20'000.-

Après l'acquisition du Théâtre des Roseaux d'Expo 02, la Municipalité a décidé de créer la *Fondation pour les musiques actuelles* et de la doter d'un capital de fr. 20'000.-.

Exposition Mémoire de Terre : fr. 15'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage, ainsi que les frais d'affichage de l'exposition Mémoire de Terre (ex Habitations rurales) présentée au Musée historique.

Cette dépense sera entièrement compensée par un don de l'Etat de Vaud prévu à cet effet (rubrique 3600.439).

Budget **Crédit suppl.**

3600.365	Subventions à des institutions	fr.	26'655'500.-	fr.	86'000.-
----------	--------------------------------	-----	--------------	-----	-----------------

Un contrôle TVA portant sur les périodes fiscales du 1^{er} janvier 1998 au 31 mars 2003 a démontré que l'Association pour le Festival de la Cité était redevable envers l'Administration fédérale des contributions (AFC) d'un montant de fr. 86'000.- (arrondi).

Il convient que l'Association paie ce montant avant sa dissolution de manière à éviter que la Fondation "Festival de la Cité", qui s'apprête à reprendre les actifs et les passifs de l'Association, ne puisse assurer l'organisation du Festival 2003 en raison de cette dette.

3800 Service des sports

Budget **Crédit suppl.**

3800.318	Autres prestations de tiers	fr.	300'000.-	fr.	48'000.-
----------	-----------------------------	-----	-----------	-----	-----------------

Engagement avant l'ouverture au public de la piscine de Bellerive et de la plage du lac, de 07h00 à 09h30, d'une société pour le nettoyage des locaux des bâtiments de Bellerive (y compris désinfection des sanitaires), des surfaces engazonnées, des plages des bassins et du lac.

Ces travaux, durant la saison 2002, étaient confiés à du personnel auxiliaire lequel assumait, dès l'arrivée des baigneurs (09h30), une activité de garde-bains. A l'issue de la saison, le bilan de ce mode de faire a démontré :

- la difficulté de trouver des gardes-bains qualifiés susceptibles d'effectuer des travaux de nettoyage,
- la difficulté de concilier, quotidiennement, des travaux de nettoyage et des activités de gardiennage des bassins; nombre quotidien d'heures trop important par garde-bains (2h30 de nettoyage plus de 8 à 9 heures de présence aux bassins), avec pour conséquence un risque avéré quant à la capacité d'intervention des gardiens lors de fortes affluences,
- la problématique de trouver du personnel auxiliaire de nettoyage indépendant, fiable, pour assumer ces travaux de 07h00 à 09h30.

Dès lors, pour et dès la saison 2003, il a été décidé de renoncer à utiliser les gardes-bains auxiliaires pour les travaux de nettoyage du matin et d'engager une société spécialisée comme mentionné plus haut.

Ce montant de fr. 48'000.- sera compensé par une économie, de même valeur, sur les dépenses inscrites à la rubrique 301 "Traitements".

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S				
			4200	4300	4601	4700	TOTAL PAR NATURE
			Service des routes et voirie	Service d'urbanisme	Gestion des déchets	Eauservice	
CH. PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	182'000			60'000	242'000
	314	Entretien des biens immobiliers			18'000		18'000
	318	Autres prestations de tiers	35'000	40'000	130'000		205'000
	TOTAL TRAVAUX		217'000	40'000	148'000	60'000	465'000
TOTAL DES RECETTES							
Page du préavis			page 14	page 15	page 16	page 16	

4200 Service des routes et voirie

		Budget	Crédit suppl.
4200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 127'000.-	fr. 182'000.-

Restructuration du service : fr. 170'000.-

L'arrivée d'un nouveau responsable à la tête du service des routes et voirie a été l'occasion de dresser un inventaire des missions dévolues jusqu'ici à chaque structure du service (bureau technique, voirie, ateliers et magasins de la Ville), de trouver de nouvelles synergies entre elles, voire avec d'autres services communaux, d'identifier de possibles dysfonctionnements et de présenter des mesures correctives financièrement rationnelles. L'une d'entre elles concerne la suppression de la structure dite « voirie » et son remplacement par deux unités, sans augmentation d'effectif. La première, appelée « Entretien », et composée de quelque 150 ouvriers, assumera le nettoyage et le petit entretien du domaine public. La seconde, qui aura en charge l'exécution des travaux de génie civil de petite et de moyenne importance, regroupera une trentaine d'ouvriers qualifiés et expérimentés sous l'appellation « Travaux ». Les chantiers de plus grande importance continueront à être mandatés à des entreprises privées dotées de moyens mécaniques nettement plus importants. Dans ce contexte, il convient de donner à ces deux unités les moyens mécaniques nécessaires pour mener à bien leurs missions respectives. Dans le détail, il s'agit de :

Unité « Entretien » - coût fr. 40'000.-

4 groupes électrogènes mobiles, 5 marteaux piqueurs, 5 meules à disque électriques, 5 meuleuses d'angle électriques, 4 perceuse-frappeuses électro-pneumatiques, 1 scie circulaire et 1 tronçonneuse à disque

Unité « Travaux » - coût fr. 130'000.-

2 mini-pelles sur chenilles avec godets, 1 conteneur à outils, 3 groupes électrogènes mobiles, 2 tronçonneuses à disque, 3 perceuse-frappeuses électro-pneumatiques, 3 meules à disque électriques, 2 petits marteaux pneumatiques, 2 grands marteaux pneumatiques, 3 marteaux-piqueurs perforateurs, 2 dameuses 150 kg et 1 compresseur mobile

L'augmentation des travaux exécutés par du personnel communal permettra de réduire notablement leur surveillance, donnant ainsi l'opportunité de supprimer un poste de surveillant de chantiers au sein du bureau technique et permettant une économie salariale de plus de 100'000 francs par année.

Acquisition de bureaux : fr. 12'000.-

L'engagement récent de collaborateurs(trices) techniques utilisant quotidiennement l'outil informatique - en remplacement d'ingénieurs et de dessinateurs qui travaillaient encore sur une table à dessin - nécessite l'acquisition de bureaux adaptés à leur activité, tant au niveau ergonomique qu'à celui du respect des normes de sécurité édictées par la SUVA.

Les dépenses déjà consenties, les montants engagés et les besoins en outillage et en équipements pour les secteurs de voirie et les ateliers et magasins de la Ville jusqu'à la fin de l'année ne permettent pas l'achat de mobilier de bureau sans l'octroi d'un crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
4200.318	Autres prestations de tiers	fr. 363'000.-	fr. 35'000.-

Une restructuration du service des routes et voirie est en cours. Dans ce cadre et à l'instar de ce qui s'est fait aux Services industriels lausannois - le service des routes et voirie souhaite initier une démarche "qualité" visant à certifier son bureau technique. La mise en place d'une telle procédure, planifiée sur environ trois ans, permettra :

- d'optimiser le processus de travail afin de rationaliser et d'accroître les prestations fournies jusqu'ici par le bureau technique
- de transmettre plus aisément le "savoir-faire" aux nouveaux collaborateurs/trices et le conserver sous forme écrite.

Un mandat d'étude serait confié à un bureau d'ingénieurs spécialisé de la place (2003-2005 - fr. 60'000.-) afin de seconder la cellule interne déjà mise en place ainsi que pour, à terme, effectuer un audit de certification (2005 - fr. 21'000.-) et assurer des audits de surveillance (2006-2007 - fr. 5'000.-) durant les deux années suivantes.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 80'000.-	fr. 40'000.-

A fin avril 2003, il reste fr. 26'000.- sur ce compte, réduit par décision de la Municipalité de 110 à 80'000 francs.

En 2002, la dépense totale avait été de fr. 97'000.- sur un budget de fr. 110'000.-
 En 2001 de fr. 60'000.- sur fr. 118'000.-
 En 2000 de fr. 100'000.- sur fr. 118'000.-

La situation actuelle est due aux engagements de fr. 22'000.- pour le concours EUROPAN sur le site de Malley, de fr. 14'000.- pour les études sur la promotion économique partagée avec le SEGRE et de fr. 13'800.- pour le solde du mandat d'étude des ensembles bâtis, soit un montant total de fr. 49'800.-.

Traditionnellement fr. 50'000.- de ce budget sont réservés pour les frais découlant des consultations juridiques et autres frais de recours relevant de l'Office de la police des constructions.

Nous demandons qu'un crédit de fr. 40'000.- soit assuré pour faire face aux dépenses prévisibles nécessaires pour les tâches courantes (avocats en particulier) de l'OPC.

460 Service d'assainissement

4601 Gestion des déchets

		Budget	Crédit suppl.
4601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 16'000.-	fr. 18'000.-

La toiture plate du bâtiment des vestiaires du centre de ramassage, recouverte de gravier et datant de 1970, n'est plus étanche. Des infiltrations d'eau ont été constatées, fin 2002, et un colmatage de fortune a été tenté. Les infiltrations ont récemment repris en plusieurs endroits. Le revêtement de la toiture n'est plus réparable et doit être refait sur la totalité de sa surface. Après consultations de plusieurs entreprises spécialisées, il s'avère qu'un montant de fr. 18'000.- (TVA 7,6 % incluse) est nécessaire.

		Budget	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'400'000.-	fr. 130'000.-

Les frais de recyclage du verre ont augmenté très fortement et se montent à fr./t. 9.- pour le verre exporté et fr./t. 15.- pour le sable de verre.

Il en résulte une dépense de fr. 70'000.- pour 2003 et un solde de fr. 60'000.- dû pour le verre livré l'an passé.

4700 Eauservice

		Budget	Crédit suppl.
4700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'620'000.-	fr. 60'000.-

Usine de St-Sulpice - refoulement sur le réservoir de Haute-Pierre - pompe n° 111.

Remplacement du moteur "moyenne tension (6kV)" de la pompe de refoulement n° 111, installée en 1989 et révisée en 1997.

En décembre 2002 ce moteur a été victime d'une détérioration importante de son bobinage. Après auscultation et évaluation, la réparation fut jugée trop coûteuse. Décision fut prise de remplacer le moteur par un moteur neuf.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		5600 Loisirs et jeunesse	5601 Accueil d'enfants	5800 Ecoles primaires et secondaires	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements	93'600	296'300	389'900
	303	Cotisations aux assurances sociales	6'400	20'200	26'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions		33'200	33'200
	313	Marchandises		20'500	20'500
	314	Entretien des biens immobiliers		44'600	1'534'600
	316	Loyers et redevances d'utilisation		6'800	6'800
	318	Autres prestations de tiers		248'800	248'800
	365	Subventions à des institutions	20'000		20'000
		TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	120'000	670'400	1'490'000
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>109'500</i>	<i>390'000</i>
		Page du préavis	page 17	page 19	page 22

560 Service de la jeunesse et des loisirs

5600 Loisirs et jeunesse

		Budget	Crédit suppl.
5600.301	Traitements	fr. 3'848'200.-	fr. 93'600.-
5600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 252'800.-	fr. 6'400.-

Indemnité journalière des monitrices et moniteurs des centres de vacances et centres aérés

Historique

L'engagement de la Ville de Lausanne dans le secteur des vacances des jeunes se caractérise par l'organisation de camps dans les centres de vacances (la Barboleusaz, les Chevalleyres, le Planemard), de centres aérés (l'Arzillier, Rovéréaz), par la participation au passeport-vacances et par le soutien à des organismes privés (FASL, CVAJ, Mouvement de la Jeunesse Suisse-Romande, etc.). Ces activités rencontrent un énorme succès. Chaque année, la Ville doit refuser des enfants.

Problématique actuelle

L'indemnité journalière allouée aux jeunes gens qui encadrent les enfants participant aux centres de vacances et centres aérés lausannois a connu les modifications suivantes:

Avant 1989	fr. 35.-
De 1990 à 2000	fr. 40.-
Dès 2001	fr. 50.-

L'augmentation du tarif dès 2001, avait pour objectif de favoriser le recrutement des jeunes accompagnants. En effet, la difficulté de trouver des moniteurs/trices motivés s'est accrue au fil de ces dernières années.

Proposition

Des solutions ont été cherchées avec les directeurs des centres de vacances. Les constats ont amené à proposer un certain nombre de mesures:

Tarif par jour:

1 ^{ère} année	fr. 50.- (inchangé)
2 ^{ème} année	fr. 75.-

Par la suite, la prime d'ancienneté de fr. 3.- par année, dès la 3^{ème} année, continuerait à être octroyée, avec un plafonnement à fr. 90.-. Par analogie, cette tarification s'appliquerait aux centres aérés. L'objectif est de récompenser les personnes les plus qualifiées qui se présentent une deuxième année.

En conséquence nous proposons:

- Indemnité journalière de base dès 18 ans:	fr. 50.- fr. 75.- dès la 2 ^{ème} année
- Supplément ancienneté professionnelle:	fr. 3.- par année, dès la 3 ^{ème} année
- Supplément formation CEMEA:	fr. 4.-

Le plafond de l'indemnité journalière est fixé à fr. 90.-.

Conséquences financières

Sur la base de l'année 2002, ce sont quelque 190 moniteurs qui ont été engagés pour un montant de fr. 235'000.- charges comprises. Partant du principe que les 2/3 viennent une seconde année, l'augmentation se traduirait par un montant estimé à fr. 100'000.- pour l'exercice 2003.

		Budget	Crédit suppl.
5600.365	Subventions à des institutions	fr. 7'122'000.-	fr. 20'000.-

L'association Building 14 a été constituée dans le but de promouvoir les concerts de musiques actuelles à Lausanne. Elle a organisé à la salle Métropole en 2001 et 2002 le MetroPopFestival.

L'édition 2002 de ce festival laisse apparaître un déficit de fr. 100'023.45. La Ville de Lausanne avait accordé une garantie de déficit de fr. 20'000.-, le Canton de Vaud de fr. 2'500.-.

Afin d'éviter la faillite, les organisateurs ont réussi à négocier avec les différents créanciers.

Compte tenu des efforts consentis par Building 14 pour développer les musiques actuelles à Lausanne, s'agissant aujourd'hui également du seul événement d'envergure de ce genre proposé à Lausanne, la Municipalité a décidé de venir en aide aux organisateurs et d'allouer un supplément de fr. 20'000.- pour solde de tout compte.

5601 Accueil d'enfants

		Budget	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	fr. 15'571'100.-	a) fr. 296'300.-
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'032'300.-	a) fr. 20'200.-
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'775'000.-	a) fr. 33'200.-
5601.313	Marchandises	fr. 1'030'000.-	a) fr. 20'500.-
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 742'000.-	a) fr. 6'800.-
5601.318	Autres prestations de tiers	fr. 17'500'000.-	fr. 248'800.- a) fr. 88'700.- b) fr. 160'100.-

a) Extensions d'APEMS et mise à disposition d'une responsable : fr. 465'700.-Objet

Extensions d'APEMS réalisées à Boissonnet (+ 24 enfants), Prélaz (+ 24 enfants) et à Montchoisi-CPO (+24 enfants) ainsi qu'une mise à disposition du réfectoire privé Midi-Stop d'une responsable d'APEMS, fonctionnaire de la Ville.

Le 9 juin 1998, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 20 du 9 avril 1998 "Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne", admettant notamment la création d'Accueils Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS).

En proposant une nouvelle politique globale à l'égard des écoliers, la Municipalité entendait "répondre rapidement aux besoins d'accueil des jeunes Lausannois en dehors des temps scolaires, par des solutions souples, de qualité et financièrement supportables, et qui présentent en plus l'avantage d'optimiser l'utilisation des bâtiments scolaires".

Rappelons que les APEMS permettent d'accueillir des écoliers et de libérer ainsi des places dans les centres de vie enfantine pour les plus petits, ce qui est indispensable vu la forte demande. En outre, soumis à une très forte pression, le service a pu faire passer le nombre d'enfants inscrits de 959 en juin 2002 à 1'117 en mars 2003, soit + 158 enfants (y compris les 3 x 24 dont il est question dans la présente note), soit + 16,5%.

Antenne Boissonnet

Les locaux existants de l'APEMS à temps d'ouverture élargi de Boissonnet ne permettant pas de recevoir dans des conditions correctes 60 enfants au maximum, la paroisse de la Sallaz-Vennes a pu mettre à disposition des locaux permettant l'ouverture d'une "antenne" de l'APEMS de Boissonnet, qui accueille, dès l'automne 2002, 24 enfants à midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

APEMS de "Prélaz II"

Le chiffre de 72 enfants – capacité d'accueil maximale de l'APEMS de Prélaz – était déjà largement dépassé à fin 2002. Il n'y avait même plus assez de chaises, et certains enfants devaient manger à la cuisine !... d'où nécessité absolue d'une extension.

Une solution a été trouvée par l'intermédiaire de la paroisse proche, celle de Saint-Marc, qui, dès début 2003, a pu mettre des locaux à disposition permettant d'accueillir 24 enfants à midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. A noter encore qu'à l'instar de la paroisse de Sallaz-Vennes celle de Saint-Marc facture également un "loyer" de fr. 1.- par jour et par enfant.

Actuellement, 114 enfants sont inscrits à l'APEMS de Prélaz, y compris "Prélaz II".

APEMS de Montchoisi - APEMS du Centre paroissial d'Ouchy (CPO)

Les dispositions prises (mise en place d'une co-direction à Montchoisi, élargissement du temps d'ouverture du CPO, nécessitant notamment l'engagement d'un éducateur complémentaire) permettent l'accueil supplémentaire de 24 enfants, entre les deux APEMS, et améliorent notablement la qualité de la prise en charge.

Un 97,405% de poste supplémentaire éducatif est nécessaire, qui représente la différence entre les postes d'encadrement déjà octroyés par la Municipalité pour les deux APEMS (195,239), et les postes liés à la nouvelle organisation sur le terrain (292,644).

Midi-Stop

Après avoir accueilli, dès août 1997, 15 enfants du quartier Blécherette – Ancien-Stand – Pontaise, dans une cabane mise à disposition par la paroisse catholique Saint-André, Midi-Stop a déménagé, en janvier 2002, dans des locaux du nouveau Centre œcuménique et de quartier du Bois-Gentil, ce qui lui a permis d'accueillir plus d'enfants, d'abord 30, puis, actuellement 36, voire certains jours 39.

La démission de la responsable du réfectoire a incité le service de la jeunesse et des loisirs à mettre à disposition de Midi-Stop, dès la rentrée scolaire d'août 2002, une de ses responsables d'APEMS, car celui qu'elle dirigeait (Bergières) avait fermé ses portes.

Ce poste à 52,5% de la responsable mise à disposition de Midi-Stop est mentionné comme "nouveau poste" car, si le réfectoire des Bergières a fermé ses portes, les 35 enfants qui y étaient accueillis ont été transférés à Fréminet, avec toutes les charges salariales liées (sous forme de renfort éducatif ou de monitorat).

Ces dépenses seront partiellement compensées par les prestations facturées aux parents pour un montant de fr. 109'500.00 enregistrées sous la rubrique 5601.434 "Redevances et prestations facturées"

b) Association la Pouponnière et l'Abri : fr. 160'100.-

Conformément à la Convention entre les lieux privés subventionnés et la commune de Lausanne qui prévoit que « au vu des comptes, un correctif pourra intervenir », un versement complémentaire de la Ville en faveur de l'association La Pouponnière et l'Abri est nécessaire.

En 2002, la proportion d'enfants de parents travaillant au CHUV a été inférieure à celle prévue dans le budget, ce qui modifie la répartition de la prise en charge du déficit.

La convention entre la Ville et le CHUV, valable jusqu'au 31.12.2002, prévoyait la prise en charge du déficit suivante :

- enfants lausannois dont les parents travaillent au CHUV	50 % Ville	50 % CHUV
- enfants lausannois dont les parents ne travaillent pas au CHUV	100 % Ville	
- enfants non-lausannois dont les parents travaillent au CHUV		100% CHUV

Dès le 1.1.2003, une nouvelle convention signée avec l'association, les Hospices/CHUV et la Ville de Lausanne permet d'augmenter la participation des Hospices/CHUV par deux nouveaux critères :

1. priorité principale est donnée aux lausannois dont les parents travaillent au CHUV, ce qui n'était pas le cas auparavant;
2. augmentation à 60 % de la couverture du déficit par le CHUV.

Le nombre de contrats vendus au CHUV en 2002 correspond au 23,44 % des contrats vendus en lieu et place de 33 % prévus. La part des contrats Ville ont augmenté dans la même proportion ce qui implique une augmentation de la prise en charge partielle de fr. 260'088.45.

Une participation de fr. 100'000.- a été versée par le CHUV selon un accord du 11.9.2001 qui anticipe l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. Un montant de fr. 160'100.- est donc encore nécessaire pour combler le solde du montant de la prise en charge facturée à la Ville.

Il est à noter que ce montant de fr. 160'100.- sera partiellement compensé par des recettes supplémentaires sur le compte 5601.436 « Dédommagements de tiers ». En 2001, le total de ce compte s'est élevé à fr. 146'984.30.

Enfin, en ce qui concerne la régularisation des comptes 2001, des négociations sont toujours en cours.

		Budget	Crédit suppl.
5601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 300'000.-	fr. 44'600.-

Réalisation d'un cheminement piétonnier : fr. 37'000.-

La commission chargée d'examiner le préavis No 70 du 19 novembre 1998 "Centre de vie enfantine de Montelly, travaux d'entretien et de rénovation" a unanimement émis le vœu suivant : "La Municipalité est invitée à donner la priorité à la réalisation d'un cheminement piétonnier reliant le chemin et le CVE de Montelly à l'école de Montoie".

En effet, au cours de sa séance, la commission s'est particulièrement intéressée à la proposition, non retenue dans le cadre du préavis, de créer un cheminement piétonnier reliant le chemin de Montelly à l'école de Montoie. Elle a notamment relevé qu'aujourd'hui de nombreux très jeunes enfants n'ont pas d'autre solution que d'emprunter l'avenue de Montoie pour se rendre au collège du même nom. Or, cette avenue en forte pente est dangereuse. Cela étant, la création d'un cheminement sécurisé pour les enfants est apparue comme une nécessité impérieuse aux yeux des commissaires. A noter, d'ailleurs, qu'elle est mentionnée comme une réalisation souhaitable dans le Plan directeur communal.

Mandat a donc été confié conjointement à la déléguée à l'enfance et au délégué aux piétons pour l'étude d'une telle réalisation.

Au début de l'année 2000, il avait tout d'abord été question de déplacer les écoliers qui fréquentent le Centre de vie enfantine (CVE) de Montelly en créant une antenne dans le bâtiment de l'école des Figuiers, ce qui a bloqué la réflexion. En automne 2001, le déplacement de cette Unité d'accueil pour écoliers n'était plus envisageable, le service des écoles ayant confirmé le besoin de maintenir des classes aux Figuiers.

La nécessité de sécuriser ce cheminement pour les écoliers du CVE est donc toujours d'actualité, tant il est vrai que la capacité d'accueil de cette structure est actuellement de 48 écoliers du Cycle initial, qui font ce trajet plusieurs fois par jour.

Le service des parcs et promenades ayant réalisé une petite étude accompagnée d'un devis, la solution consisterait à construire un escalier au sud du préau du CVE, pour le relier à ce chemin privé dont la servitude dessert la parcelle de la garderie. Le coût de ces travaux a été estimé à fr. 37'000.-.

Centre de vie enfantine de Montelly : fr. 7'600.-

A la suite de différents actes de vandalisme, des travaux de remise en état sont nécessaires : remplacement de pavés en verre sur une dalle horizontale en béton armé translucide et réparations de la cabane de jardin et d'une table extérieure.

5800 Service des écoles primaires et secondaires

		Budget		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	2'500'000.-	fr.	1'490'000.-

Complexe scolaire de Vennes : travaux d'assainissement suite à l'incendie du 26 janvier 2003 : fr. 390'000.-

Dans la nuit du 26 au 27 janvier, un incendie s'est déclaré dans les locaux du centre socio-culturel de Grand-Vennes, causant d'importants dégâts dans l'ensemble de ce bâtiment qui abrite également la cafétéria de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et la grande salle de Vennes. Selon toute probabilité, les locaux du centre socio-culturel et la salle à manger de la cafétéria de l'EESP seront inutilisables pendant plusieurs mois.

Une couche de suie, contenant une teneur importante en chlorure, s'est déposée dans l'ensemble du bâtiment. Une décontamination complète des locaux est nécessaire pour conserver le matériel et les installations techniques.

Ces travaux de nettoyage vont notamment permettre la remise en fonction, dans le courant du mois de février, de la cuisine et de la grande salle. Ainsi les élèves de l'établissement Isabelle-de-Montolieu et les étudiants de l'EESP pourront prendre leurs repas dans la grande salle en attendant la remise en état de la salle à manger de la cafétéria.

L'ensemble des travaux de nettoyage et d'élimination des gravats a été devisé à fr. 390'000.-. Ce montant a été approuvé par l'ECA qui remboursera la totalité.

Cette dépense sera compensée par une recette équivalente sous la rubrique 1200.436 "dédommagements de tiers" d'Administration générale et finances.

Complexe scolaire de Vennes : travaux de reconstruction suite à l'incendie du 26 janvier 2003:fr. 1'100'000.-

A la suite de l'incendie survenu dans la nuit du 26 au 27 janvier, au rez de chaussée du bâtiment D, abritant le centre socio-culturel de Vennes, la grande salle, la cafétéria de l'EESP, un premier crédit supplémentaire de fr. 390'000.- a été accordé pour permettre l'assainissement et la décontamination urgente de l'ensemble du bâtiment souillé par des suies contenant une importante teneur en chlorure. Comme indiqué à l'époque, les travaux de reconstruction feraient l'objet d'un second crédit supplémentaire après une étude approfondie.

L'évaluation du coût des travaux de reconstruction des locaux, à l'identique et aux normes actuelles a permis d'établir un devis définitif calculé sur la base d'appel d'offres.

Le montant global des travaux de reconstruction s'élève à fr.	1'100'000.00
---	--------------

réparti comme suit:

CFC	2	BATIMENT	716'400.00
CFC	21-22	Gros œuvre 1 et 2	75'000.00
CFC	23-26	Installation technique (CVSE) et monte charge	207'400.00
CFC	27-28	Aménagements intérieurs	434'000.00
CFC	3	EQUIPEMENT D'EXPLOITATION	285'450.00
CFC	35	Aménagement comptoir de distribution	285'450.00
CFC	6	DIVERS IMPREVUS	33'150.00
CFC	60	divers imprévus ~ 3% sur CFC 2-3	33'150.00
CFC	9	AMEUBLEMENT	65'000.00
CFC	90	Mobilier réfectoire - cafétéria	65'000.00

L'ensemble de cette étude a été transmis à l'ECA qui se prononcera prochainement sur le montant de sa participation.

Ces travaux doivent être entrepris le plus tôt possible afin que le centre de loisirs et la cafétéria de l'EESP puissent réouvrir pour la rentrée scolaire d'août 2003.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE
		6000 Administration et comptabilité	6001 Activités sociales et sanitaires	6100 Service des assurances sociales	6200 Office du logement	6201 Environnement et hygiène	6202 Contrôle des viandes	6400 Administration du service (SST)	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	57'800			38'800		51'000	38'800	186'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	3'700			2'600		3'200	2'600	12'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions	7'700			5'200		6'700	5'200	24'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			6'000					6'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation					3'900			3'900
	317 Déplacements, débours, dédommagements	18'000							18'000
	318 Autres prestations de tiers	25'000			20'000				45'000
	365 Subventions à des institutions	21'000	41'200						62'200
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	133'200	41'200	6'000	66'600	3'900	60'900	46'600	358'400
TOTAL DES RECETTES									
Page du préavis		page 24	page 25	page 26	page 26	page 27	page 27	page 27	

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

Budget

Crédit suppl.

6000.301	Traitements	fr.	2'670'800.-	fr.	57'800.-
6000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	177'900.-	fr.	3'700.-
6000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	349'300.-	fr.	7'700.-

La préparation du rapport-préavis "politique sociale communale" a rendu nécessaire une réflexion sur la mission du Service social communal. Cette démarche urgente - la présentation du rapport-préavis est prévue pour fin 2003 - a nécessité l'engagement d'un collaborateur auxiliaire (chargé de recherche). Le crédit supplémentaire correspond au salaire versé à ce collaborateur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, date à laquelle son mandat prendra fin.

Budget **Crédit suppl.**

6000.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr.	8'000.-	fr.	18'000.-
----------	---------------------------------------	-----	---------	-----	----------

L'expérience accumulée durant les premiers mois de fonctionnement a montré que l'efficacité de l'Uniset nécessitait des horaires de travail incompatibles avec des pauses d'une durée suffisante pour que les collaborateurs puissent prendre leurs repas à leur domicile. Les membres de l'équipe Uniset sont par conséquent contraints de se restaurer dans les établissements publics, remplissant ainsi les conditions pour obtenir une indemnité de repas. D'un montant de 300 francs par mois pour un emploi à plein temps, cette indemnité forfaitaire représente une dépense annuelle de 18 000 francs pour un effectif correspondant à cinq équivalent-plein-temps.

Budget **Crédit suppl.**

6000.318	Autres prestations de tiers	fr.	55'000.-	fr.	25'000.-
----------	-----------------------------	-----	----------	-----	----------

Pour des motifs admis par la Municipalité, l'adjointe administrative responsable des dossiers en relation avec la toxicomanie a réduit son taux d'activité de 20 %. Cette réduction impose de faire exécuter, par un organisme extérieur, la mise en place de l'évaluation de l'opération Uniset. Un montant de 10'000 francs était prévu au budget 2003 pour un mandat restreint. Il doit être porté à 35'000 francs en raison de son extension. La dépense supplémentaire de 25'000 francs sera intégralement compensée par l'économie réalisée sur le traitement de l'adjointe.

Budget **Crédit suppl.**

6000.365	Subventions à des institutions	fr.	30'000.-	fr.	21'000.-
----------	--------------------------------	-----	----------	-----	----------

Ce montant est destiné au fonctionnement du comité du Forum des Etrangers et Etrangères de Lausanne (FEEL) pour une période estimée à sept mois. L'utilisation de ce crédit permettra au FEEL de mettre au point son fonctionnement interne, sa communication avec l'extérieur, sa politique de recrutement de nouveaux membres et son programme d'activité. L'objectif recherché est que le FEEL, constitué en association, soit pleinement opérationnel après l'approbation du préavis sur l'intégration des étrangers et remplace l'organe consultatif des étrangers de Lausanne qui cessera formellement d'exister. Le budget proposé a été accepté par le comité du FEEL.

Durant les sept premiers mois d'activité du FEEL, l'organe consultatif des étrangers cessera pratiquement toute activité. Il en résultera une importante économie (notamment en matière de jetons de présence) qui compensera dans une large mesure le montant du crédit supplémentaire.

6001 Activités sociales et sanitaires

Budget **Crédit suppl.**

6001.365	Subventions à des institutions	fr.	10'817'300.-	fr.	41'200.-
----------	--------------------------------	-----	--------------	-----	----------

L'association « Vivre ensemble 2003 » organise un large éventail de manifestations pour marquer le bicentenaire de la naissance du canton de Vaud. Elle a élaboré un budget prévoyant des charges pour fr.1'065'000.-. En adoptant les conclusions du préavis 2001/223, le Conseil communal a alloué à cette

association une contribution (subvention) de fr. 150'000.-. La moitié de cette somme a été versée en 2002. L'autre moitié le sera durant l'exercice 2003. L'association « Vivre ensemble 2003 » constate que ses recherches de financement n'ont pas tout à fait rencontré le succès escompté. Bien qu'elles se poursuivent, il pourrait néanmoins subsister une insuffisance de couverture maximale de fr. 41'200.- dont fr. 9'200.- correspondent à la location du Casino de Montbenon. Le crédit supplémentaire demandé se décompose en :

- une subvention de fr. 9'200.- destinée à régler la facture émise par le Secrétariat municipal pour l'utilisation du Casino de Montbenon (la facture a été établie en tenant compte des positions tarifaires les plus favorables pour l'utilisateur),
- une garantie de déficit de fr. 32'000.-.

Par souci de simplification, on a renoncé à partager cette subvention entre les deux directions potentiellement concernées (« Culture, Sport, patrimoine » et « Sécurité sociale et environnement »).

6100 Service des assurances sociales

		Budget	Crédit suppl.
6100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installation	fr. 89'300.-	fr. 6'000.-

Le Service des assurances sociales occupe trois étages du bâtiment administratif de Chauderon 7 depuis novembre 1996. A cette époque-là, l'effectif du personnel s'élevait à 56 personnes (52.3 EPT). Tant l'entrée en vigueur de la 10^{ème} révision de l'AVS et son cortège de nouveautés que l'augmentation du nombre des bénéficiaires de prestations complémentaires ont eu, pour conséquence, un accroissement du volume de travail qui a pu être absorbé par un renforcement de l'effectif. Aujourd'hui, 60 personnes (54.7 EPT), auxquelles il y a lieu d'ajouter 3 apprentis, travaillent dans ce service. Le manque de place se faisant cruellement sentir, il a été décidé de supprimer une salle de conférences et de la transformer en bureaux. Dans ce nouveau local travailleront les taxateurs de rentes AVS/AI qui doivent impérativement disposer des quelque 17'000 dossiers des bénéficiaires de ce type de prestations. Aussi le réaménagement de cet espace implique-t-il l'achat d'un nouveau meuble de classement dont le coût s'élève à fr. 6'000.-.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6200 Office du logement

		Budget	Crédit suppl.
6200.301	Traitements	fr. 1'261'300.-	fr. 38'800.-
6200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 83'000.-	fr. 2'600.-
6200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 162'000.-	fr. 5'200.-

Prolongation de neuf mois du mandat de la cheffe de projet dans le cadre de l'étude relative à l'intégration des ménages défavorisés dans les logements (50 % sous 6200 "Office du logement" et 50 % sous 6400 "Administration du service (SST)").

Budget **Crédit suppl.**

6200.318	Autres prestations de tiers	fr.	40'000.-	fr.	20'000.-
----------	-----------------------------	-----	----------	-----	----------

L'avis de droit demandé dans le cadre d'une première consultation a débouché sur la nécessité de constituer une convention de mise à disposition des immeubles de l'îlot Riponne-Tunnel entre la Ville et la Coopérative Tunnel-Riponne qui les gèrera.

La rédaction de cette convention ainsi que le calcul des loyers à pratiquer après les travaux, selon la jurisprudence fédérale, nécessite une extension du mandat et un montant supplémentaire de fr. 20'000.-.

6201 Environnement et hygiène

Budget **Crédit suppl.**

6201.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	22'700.-	fr.	3'900.-
----------	------------------------------------	-----	----------	-----	---------

A la suite de la fermeture des abattoirs, les deux vétérinaires occupent un bureau à l'avenue de Beaulieu 1. L'utilisation de leur véhicule privé étant indispensable, deux places de stationnement ont été louées dans le parking de Chauderon.

N'ayant pas un usage quotidien de son véhicule pour les besoins du service, l'un des vétérinaires participe aux frais de location.

6202 Contrôle des viandes

Budget **Crédit suppl.**

6202.301	Traitements	fr.	312'900.-	fr.	51'000.-
6202.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	20'600.-	fr.	3'200.-
6202.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	44'100.-	fr.	6'700.-

Ce crédit supplémentaire est destiné à couvrir les traitements (charges sociales comprises) respectivement pendant un et six mois, de deux collaborateurs employés en qualité d'inspecteur des viandes jusqu'au 31 décembre 2002 aux abattoirs de Lausanne et n'ayant pu, à ce jour, être replacés au sein de la commune.

640 Service social et du travail

6400 Administration du service

Budget **Crédit suppl.**

6400.301	Traitements	fr.	2'103'800.-	fr.	38'800.-
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	139'300.-	fr.	2'600.-
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	276'300.-	fr.	5'200.-

Prolongation de neuf mois du mandat de la cheffe de projet dans le cadre de l'étude relative à l'intégration des ménages défavorisés dans les logements (50 % sous 6200 "Office du logement" et 50 % sous 6400 "Administration du service (SST)").

7. SERVICES INDUSTRIELS

7300 Service du marketing industriel

		Budget	Crédit suppl.
7300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 64'000.-	fr. 88'000.-

En date du 10 octobre 2002, l'EPFL a lancé un appel d'offres concernant la fourniture et le remplacement de 6 installations de courant réactif pour son Laboratoire des Machines Hydrauliques.

Les Services industriels de Lausanne (SIL) se sont vus attribuer par l'EPFL l'exécution des travaux et la fourniture des équipements pour un montant global de fr. 109'883.25. Ceci a fait l'objet d'un contrat d'entreprise qui sera signé par la Direction des services industriels.

Le budget de 2003 ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir ces dépenses, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Cette opération permettra de dégager un bénéfice de fr. 14'216.- pour les SIL.

Ces dépenses seront compensées par la vente des équipements, d'où une augmentation des recettes de fr. 110'000.- sous la rubrique 7300.434.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE

260 Service de la circulation

		Budget		Crédit suppl.	
260.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr.	0.-	fr.	13'000.-

Le bureau technique du service de la circulation dispose, afin de répondre, tant à ses besoins qu'à ceux d'autres services communaux, en particulier du Corps de police, d'une machine à héliographier mise en service en 1986.

Victime de pannes répétées, cette machine est, désormais, inutilisable et ne peut plus être réparée, dès lors que les pièces détachées ne sont plus disponibles. Dans ces circonstances, son remplacement est urgent et s'avère être la seule solution économiquement et pratiquement raisonnable. De fait, compte tenu de la consommation de papier, qui atteint, en moyenne annuelle, 700 à 800 m2, les travaux d'héliographie réalisés par le service représenteraient, s'ils étaient confiés à un tiers, un coût annuel moyen de fr. 9'000.- à fr. 10'000.-. De plus, outre le fait que l'acheminement des documents devrait être effectué par une personne du service, ce qui ne paraît guère satisfaisant, il ne serait plus possible de respecter les rapides délais d'exécution actuels, ni d'assurer, avec le niveau de sécurité d'aujourd'hui, la confidentialité de certains documents.

En conséquence, dès lors que le budget 2003 ne comprend pas la somme nécessaire pour couvrir cette dépense, un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle machine à héliographier.

3. CULTURE, SPORT, PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr. 115'000.-	fr. 99'900.-

L'élévateur "PORTHOS" VD 8103, année 1979, n'est plus conforme à la législation en vigueur pour l'utilisation de ce type d'engin.

Sa mise en conformité coûterait approximativement fr. 10'000.-. De plus, ces travaux seraient limités au strict nécessaire et ne garantiraient pas l'amélioration de l'état général du véhicule (fuite d'huile hydraulique, moteur, etc.) La situation a été découverte lors d'une panne (avarie de freins) au mois de novembre dernier.

Ce véhicule est indispensable pour le bon déroulement des travaux de FoDoVi, notamment pour la gestion des stocks de bois sciés et les diverses manutentions d'objets dans le périmètre du Boscal et à l'intérieur du hangar.

A ce jour, aucun élévateur d'occasion correspondant aux besoins (force de levage, hauteur et distance correspondant à nos installations de stockage) n'a été trouvé.

L'offre la plus appropriée s'élève à fr. 99'900.-- TTC. En conséquence, la Municipalité demande une autorisation d'achat de fr. 99'900.-.

L'ancien élévateur sera repris pour la somme de fr. 2'000.- (rubrique 3200.424)

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr. 535'000.-	fr. 15'800.-

Le compresseur de l'atelier, acquis en 1990, est tombé en panne. Sa réparation engendre une dépense, selon devis, de fr. 6'000.-.

Compte tenu de l'état d'usure ainsi que des heures que cette machine comptabilise et du fait que cet équipement est indispensable au bon déroulement de l'exploitation, il faut pourvoir à son remplacement.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

4. TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

		Crédit voté	Crédit compl.
4200.501.4316	Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy. Création d'un tronçon pilote du transport public "Serpentine" et d'une piste cyclable	fr. 8'395'000.-	fr. 95'000.-

CN Serpentine SA a entièrement utilisé le crédit alloué dans le cadre du contrat de base et de l'avenant pour la réalisation du démonstrateur d'Ouchy remis à la Ville le 14 février 2003.

L'utilisation du démonstrateur est nécessaire, aussi bien pour la Municipalité que pour les partenaires de la société, afin de négocier l'adaptation des règlements en vigueur auprès des instances fédérales et d'approcher les clients et industriels indispensables à un développement commercial.

Le solde du financement est indispensable pour permettre à CN Serpentine SA de finaliser la mise au point de l'installation d'Ouchy. La société a établi un programme détaillé d'essais jusqu'à fin juin 2003 environ, ce qui a induit un surcroît de l'ordre de fr. 150'000.- HT, soit fr. 161'400.-, TVA incluse, auquel la Municipalité a décidé de participer à hauteur de fr. 95'000.-.

Les prestations à fournir par CN Serpentine SA visent les objectifs suivants :

- augmenter la vitesse à 12 km/h;
- améliorer la transmission d'énergie de la piste au véhicule;
- assurer le contrôle du levage;
- assurer le freinage et les arrêts d'urgence à 12 km/h;
- préparer les démonstrations pour les villes de Monaco et de Barcelone;
- réaliser une campagne d'essais de longue durée.

		Crédit voté	Crédit compl.
4200.501.4207	Aménagement de la place de la Navigation et de ses abords	fr. 18'639'000.	fr. 97'400.-

Aujourd'hui, l'ensemble des dépenses étant connu, la situation financière globale présente un dépassement de fr. 97'384.85. Dans ce cas, le coût final est de fr. 18'736'384.85 avec un dépassement de fr. 97'384.85.

Ce dépassement est justifié de la façon suivante :

- le projet admis par le Conseil a subi, en cours de chantier, d'importantes modifications, soit par volonté architecturale, soit sous la pression d'associations locales (ampleur du bassin, position de la buvette, etc.)
- le concept des balises a suscité des interventions et oppositions qui ont entraîné des retards importants et des frais annexes (avocats, maquettes, etc.)
- certains postes avaient été sous-estimés, voire ignorés (par exemple des douches pour les navigateurs).

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

560 Service de la jeunesse et des loisirs

5600 Loisirs et jeunesse

		Crédit voté	Crédit compl.
5600.503.5987	Av. Dapples 50 - Maison de quartier sous-gare. Travaux de réfection, de transformation et d'aménagement	fr. 3'033'000.-	fr. 30'100.-

Le dépassement représente 0.99 % du devis initial. Les travaux complémentaires qui ont causé cet excédent de dépenses sont les suivants :

- conservation et restauration des vitraux avec menuiserie complémentaire pour adaptation au double vitrage isolant;
- déplacement de la paroi de la galerie en retrait par rapport au balcon existant;
- installation d'un système de sécurité par détecteurs et par zone de l'ensemble du bâtiment;
- correction de l'acoustique dans les réfectoires;
- étude menée par un spécialiste pour pallier certains inconvénients acoustiques dans la grande salle.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/24 de la Municipalité, du 5 juin 2003;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'436'500.-</u>	<u>634'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 29 du préavis)</i>	<u>128'700.-</u>	<u>2'000.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 33 du préavis)</i>	<u>222'500.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2003

Déficit prévu au budget de 2003		32'206'000.-
Nouveaux crédits votés		5'017'500.-
Nouveaux crédits demandés		640'400.-
Présent crédit	7'436'500.-	
Moins recettes	<u>- 634'900.-</u>	<u>6'801'600.-</u>
Déficit total présumé		<u>44'665'500.-</u> =====